
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 – 042 DU 22 JANVIER 2020

portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- vu** la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin telle que modifiée par la loi n°2005-33 du 06 octobre 2005 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-419 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- vu** le décret n° 2016-638 du 13 octobre 2016 portant création de quatre (04) Universités nationales en République du Bénin ;
- sur** proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- le** Conseil des Ministres, entendu en a séance du 22 janvier 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques, les personnes dont les noms suivent :

AF

- monsieur **ASSOGBA Kokou**, représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- monsieur **KEDOWIDE François Corneille**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- monsieur **SINA D. Ilyass**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **ALINSATO Alastaire**, représentant du Ministère du Plan et du Développement ;
- monsieur **LIHOUENOU Christophe**, représentant du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- monsieur **AHANHANZO GLELE Blaise Onésiphore**, Maire de la commune d'Abomey, représentant des maires des localités abritant un centre universitaire notamment Abomey, Lokossa, Dassa-Zoumé, Natitingou ;
- monsieur **MANSOUROU Moudachirou**, représentant du Conseil national du Patronat du Bénin.

Article 2

Monsieur **ASSOGBA Kokou** est nommé président du Conseil d'administration de l'Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une seule fois, qui court pour compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

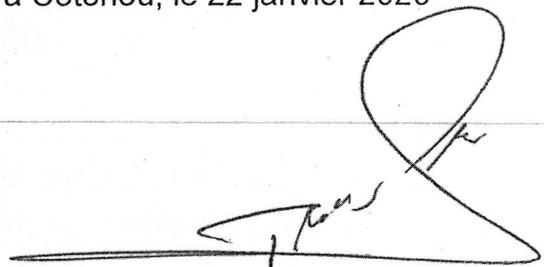
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

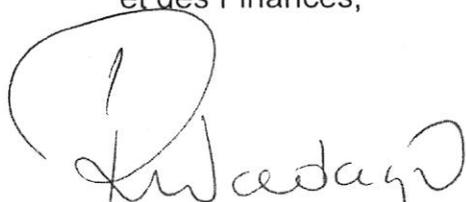
Fait à Cotonou, le 22 janvier 2020

Par le Président de la République
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique,



Eléonore YAYI LADEKAN

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MESRS : 2 ; AUTRES MINISTERES : 22 ;
INTERESSES : 7 ; SGG : 4 ; JORB : 1